



DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2024/2025

Si vous aviez déjà une licence à l'E.S.H. pour la saison 2023/2024 à partir de la catégorie U6

Vous n'avez qu'à vous présenter à une séance d'inscriptions pour procéder au renouvellement de votre licence.

*Le paiement sera à réaliser le jour de l'inscription lors de laquelle il faudra également signer l'acceptation des **CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D'ADHESION** à notre association sur le bulletin de renouvellement, les deux permettant de valider la licence.*

Si vous n'aviez pas de licence à l'E.S.H. pour la saison 2023/2024

Il est nécessaire de réunir l'ensemble des pièces justificatives avant de nous contacter, aucun dossier ne sera pris si celui-ci n'est pas totalement complet.

Apporter l'ensemble des photocopies des justificatifs et la fiche de renseignement dûment remplie lors d'une séance d'inscriptions.

Séances d'inscriptions

A partir du 10 juin 2024,

Du lundi au vendredi 18H-20H

Le samedi de 09H à 14H (Pas de séance les 15&22 juin)

Pour toutes informations : inscriptions@esh95.fr

Tout seul, on va plus vite.

Ensemble, on va plus loin.

Proverbe Africain



Et de deux !

2^{ème} saison pour notre club en plein essor !

Le millier d'adhérents dépassés, l'E.S.H. est DEJA un club qui a tout d'un grand. Le palmarès sportif (*) du club s'étoffe encore cette saison

- Champions en SEN D3
- Champions en SEN D4
- Champions en CDM D2
- Vice-champions en ANCIENS D4
- ½ finale de la coupe U15 Fém. du Val d'Oise
- ½ finale de la coupe du comité U12
- 5^{ème} tour en Coupe de France

En foot animation création de 3 équipes **Avenir** (U10, U11 et U12), nos équipes sont parmi les meilleures du 95.

Avec l'aide de tous les éducateurs, dirigeants et parents (« Unis par une équipe »), le club a réussi à organiser

- pas moins de 5 tournois pour les joueurs de l'école de foot (U08/U09, U10/U11, U12/U13) qui nous en sommes certains deviendront nos joueurs séniors de demain
- 3 semaines de stages de perfectionnement durant les vacances scolaires
- 1 tournoi de football à l'étranger Francfort en Allemagne
- Et tellement d'autres bons moments...

STAGE DE PERFECTIONNEMENT DE U8 À U13



Alors n'hésitez plus et rejoignez nous quel que soit votre niveau, l'E.S.H. laissera toujours le choix entre le foot loisir et le foot compétition, pour les garçons et les filles.

* dans l'attente des classements définitifs du DVOF

Stéphanie De Sousa,
Présidente de Entente Sportive Herblay



CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D'ADHESION

CONDITIONS GENERALES

Article 1. La licence est une licence-assurance : elle implique, au même titre que tous les sports adhérant au Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'obligation pour le club d'assurer le joueur pour les entraînements et les matches officiels si celui-ci est convoqué.

Article 2. Tout accident survenu dans le cadre des activités de Entente Sportive Herblay devra être signalé obligatoirement au dirigeant responsable, dans les 24 heures, afin que celui-ci déclare l'accident au secrétaire du club par le biais du formulaire officiel « Déclaration d'accident » dûment rempli.

Article 3. La cotisation comprend : les activités sportives, les assurances, les frais de fonctionnement du club, l'encadrement, le matériel sportif et pédagogique, les frais d'arbitrages, les frais de formation des éducateurs, les engagements versés au District du val d'Oise de Football, à la Ligue de Paris Ile-de-France et à la Fédération Française de Football, etc...

Article 4. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation d'un membre en cours d'année même en cas de démission, de départ dans un autre club, de déménagement, de départ suite à la mutation professionnelle du joueur ou de ses parents, d'exclusion de l'association, de blessure ou de suspension infligée par les instances légales du football ou par le club.

Article 5. Le club ne s'engage pas à la convocation systématique pour les matches mais chaque éducateur fait le maximum pour faire jouer tous les joueurs : le nombre d'équipes y contribue.

Article 6. En cas d'arrêt des compétitions, ou des entraînements, suite à une décision du gouvernement ou de la municipalité d'Herblay-sur-seine (cas de force majeure), il ne sera procédé à aucun remboursement, partiel ou total.

Article 7. En aucun cas, l'Entente Sportive Herblay ne peut-être tenu responsable de tout incident ou accident survenu à un licencié en dehors d'un déplacement ou activité sportive non organisée par l'Entente Sportive Herblay.

CONDITIONS PARTICULIERES

Article 8. Le représentant légal (père, mère, tuteur) d'un enfant mineur

8.01 Autorise le déplacement de leur enfant mineur lors d'une activité organisée par le club de Entente Sportive Herblay, par un dirigeant licencié du club ou un parent, dans leur véhicule personnel

8.02 Autorise le responsable d'équipe dans laquelle évolue leur enfant à prendre les dispositions médicales nécessaires en cas d'urgence et lors d'une activité organisée par le club de Entente Sportive Herblay.

8.03 Autorise le club Entente Sportive Herblay à photographier ou enregistrer des vidéos de leur enfant à des fins liées expressément au club de Entente Sportive Herblay pour sa promotion, ses informations ou autres besoins pédagogiques et que ces supports soient diffusés sur les médias sociaux du club (par exemple Instagram, Facebook, TikTok, ... - Liste non exhaustive)

8.04 Doit signaler lors de son adhésion les allergies, traitements médicamenteux ou autres informations à connaître dans le cas où l'enfant ne serait pas accompagné (entraînement, match, stage, tournoi,...) par son représentant légal et que sa garde soit confié à l'Entente Sportive d'Herblay

Article 9. L'accompagnateur (Un parent, un licencié, une personne désignée par un membre du comité de l'E.S.H.), qui serait amené à transporter des joueurs dans un véhicule, doit être détenteur d'un permis de conduire valide, d'une assurance pour le véhicule garantissant le dommages en cas d'accident des personnes transportées, un contrôle technique valide (si concerné), utiliser un véhicule conforme à la réglementation et respecter le code de la route. Les documents officiels pouvant être demandés par l'Entente Sportive Herblay pour vérification.

L'adhésion à l'Entente Sportive d'Herblay requiert l'acceptation totale et entière de l'ensemble des articles de cette page.

Ces conditions sont consultables sur le site de l'ESH : <https://esh95.fr/conditions-generales-et-particulieres-dadhesion/>

Et seront consultables également lors des séances d'inscriptions.




Les frais d'adhésion

Les frais d'adhésion pour cette saison sont d'un montant total de **250€ ***

* Réduction possible en cas de fratries.

Nous vous rappelons que ces frais d'adhésion comprennent **la cotisation ET les équipements.**

Le club E.S.H. a décidé cette année de doter chacun des adhérents de la manière suivante (pas de frais supplémentaire, compris dans l'adhésion !!)

	<p>A partir de U13</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 survêtement• 1 ensemble training• 1 paire de chaussettes• 1 sac à bandoulière
	<p>Jusqu'à U12</p> <ul style="list-style-type: none">• 1 survêtement• 1 maillot de match• 1 short de match• 1 paire de chaussettes• 1 sac à dos

*Les photos de cette page ne sont pas contractuelles.



ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

UNIS PAR UNE ÉQUIPE, ANIMÉS PAR LA PASSION

Mixte Féminin Masculin

2024 - 2025

Légende des terrains		S1 <i>Synthétique N°1</i>	S2 <i>Synthétique N°2</i>	TH <i>Terrain d'Honneur</i>	H2 <i>Pelouse N°2</i>	
Jour	Catégorie	F M X	Créneau	Terrain(s)	Ves.	
Lundi	U11	M	18H15-19H45	S1	10	
	U10-11	F	18H15-19H45	S2	12	
	U13	F	18H15-19H45	S2	14	
	U15	F	18H15-19H45	H2	15	
	GARDIEN (F.A.)	X	18H15-19H45	H2	16	
	U18	F	20H-22H	S1	10	
	SENIORS	F	20H-22H	S1	11	
Mardi	U12	M	18H15-19H45	S1	10	
	U14 (A & B)	M	18H15-19H45	S2	12	
	U14 C & U13 (A & B)	M	18H15-19H45	H2	15/17	
	U18 (A & B)	M	20H-22H	S1	11	
	CDM	M	20H-22H	S2	14	
Mercredi	BABY FOOT	X	11H-12H30	S1	10	
	U6-U7	X	13H45-15H30	S1	11	
	U8	X	13H45-15H30	S2	12/14	
	U9	X	13H45-15H30	H2	15/17	
	U10	M	15H30-17H	S1	10	
	U11	M	15H30-17H	S2	11	
	U10 - U11	M	15H30-17H	H2 H2	10/11	
	U10-11	F	17H-18H30	S1	12	
	U13	F	17H-18H30	S1	12	
	GARDIEN (A 11)	X	17H-18H30	H2	15	
	U16 (A&B)	M	18H30-20H	S1	10	
	U15	F	18H30-20H	S2	11	
	SENIORS A	M	20H-22H	S1	12	
	SENIORS B	M	20H-22H	S2	14	
	U18	F	20H-22H	H2	15	
SENIORS	F	20H-22H	H2	17		
Jeudi	U14 (A & B)	M	18H15-19H45	H2	15	
	U14 C & U13 (A & B)	M	18H15-19H45	S2	12	
	U12	M	18H15-19H45	S2	14	
	VÉTÉRANS +35	M	20H-22H	S1	10	
	VÉTÉRANS +45	M	20H-22H	S2	12	
	VÉTÉRANS +55	M	20H-22H	H2	17	
	CDM	M	20H-22H	H2	16	
Vendredi	U16 (A&B)	M	18H15-19H45	S2	12	
	U10	M	18H15-19H45	S1	10	
	U10 - U16	M	18H15-19H45	H2 H2	10/12	
	U18 (A & B)	M	20H-22H	H2	15	
	SENIORS A	M	20H-22H	S1	11	
	SENIORS B	M	20H-22H	S2	14	

Il est toujours préférable en cas d'intempéries météorologiques sérieux, de consulter les réseaux sociaux du club pour s'assurer que la Municipalité ou le club n'ont pas été amenés à fermer les installations sportives.
 Pour les joueurs mineurs les parents doivent toujours s'assurer que l'activité organisée par le club a bien lieu avant de confier leur(s) enfant(s) à l'éducateur.



Facilités de paiement

Des facilités de paiement sont à votre disposition pour le règlement du montant de l'adhésion.

Plusieurs fois sans frais

Vous pouvez régler en **1, 2** ou **3** fois par chèque sans frais supplémentaires.

Pour cela noter au dos de chacun des chèques la date à laquelle ceux-ci peuvent être encaissés (1^{er} chèque encaissé à l'adhésion).

Nous sommes **agrées**



ANCV



Pass sport+
(Si prolongé par l'état)



Bons C.A.F.



Les documents à fournir

- La fiche de renseignements (**Page 8**) dûment remplie
- Photo Couleur récente (3,5 x 4,5 cm), sur fond uni, les yeux ouverts
- Un certificat médical si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions du questionnaire de santé *
- Vous êtes **mineur**
 - De nationalité étrangère en France **avec** ses parents
 - Pièce d'identité indiquant le nom prénom de l'enfant la date et **lieu** de Naissance
 - Pièce d'identité d'un des parents indiquant le nom prénom, la date et **lieu** de Naissance (Attestation de filiation si le nom est différent)
 - Attestation de domicile au nom des parents
 - De nationalité étrangère en France **sans** ses parents
 - Pièce d'identité indiquant le nom prénom de l'enfant la date et **lieu** de Naissance
 - Pièce d'identité du tuteur indiquant le nom prénom, la date et **lieu** de Naissance
 - Attestation de domicile au nom du tuteur
 - Attestation d'un organisme français attestant du droit de tutorat de l'enfant par le tuteur.
 - De nationalité française
 - Pièce d'identité indiquant le nom prénom de l'enfant la date et **lieu** de Naissance
 - Pièce d'identité d'un des parents indiquant le nom prénom, la date et **lieu** de Naissance (Attestation de filiation si le nom est différent)
 - Attestation de domicile si l'adresse actuelle diffère de celle indiquée sur les papiers d'identité
- Vous êtes **majeur**
 - De nationalité étrangère/française
 - Pièce d'identité indiquant le nom prénom, la date et **lieu** de Naissance.
- Le montant de la cotisation (numéraire, chèques, ...)

* Documents consultables ou téléchargeables sur
<https://esh95.fr/inscriptions-2023-2024/>



Nouvel(le) adhérent(e) E.S. HERBLAY (561058)

Nom *en MAJUSCULE*

Prénom *en MAJUSCULE*

Date de naissance .. / .. /

Sexe Masculin Féminin

Lieu de naissance CP

Indiquer la ville (et le pays si différent de la France)

Nationalité Française Etrangère

Adresse (N° et rue)

Ville CP

Nom & prénom du représentant légal

(Indiquer le nom du responsable légal pour un(e) joueur(se) *mineur(e)* ET si le nom de l'enfant est différent de celui du responsable.)

Date de naissance du représentant légal .. / .. / Genre Père mère Repr. légal

Mineur

J'ai déjà joué au foot dans un(e)	<input type="checkbox"/> Club français	<input type="checkbox"/> Fédération étrangère	<input type="checkbox"/> Jamais
Questionnaire de santé FFF	<input type="checkbox"/> J'ai répondu OUI à une des questions * <input type="checkbox"/> J'ai répondu NON à toutes les questions		
Adresse mail <i>en MAJUSCULE</i> (si invalide)		
Téléphone (si invalide ou absent)
Taille des équipements		
Assurance complémentaire FFF (Payante en sus)	<input type="checkbox"/> OUI , je souhaite souscrire à l'assurance complémentaire FFF <input type="checkbox"/> NON , je ne souhaite pas souscrire à l'assurance complémentaire FFF		
<input type="checkbox"/> NON , je ne souhaite pas que mes coordonnées soient diffusées sur les site FFF et autres	<input type="checkbox"/> OUI , je souhaite être informé par mail d'offres de la FFF ou de ses partenaires		
* Certificat médical à fournir dans ce cas	→ Le certificat médical <u>reste obligatoire</u> dans le cas d'un joueur majeur n'ayant jamais bénéficié de licence .		

Je certifie exact les informations saisies dans ce document ainsi que celles renseignées lors de la procédure de renouvellement via le service dématérialisé, je certifie également accepter dans leur intégralité les conditions générales et particulières d'adhésion et accepte d'être contacté par mail et/ou téléphone par ESH pour valider cette inscription.

Signature, précédé de la mention « lu et approuvé »

Fait à HERBLAY, le : .. / .. /

*Le Pass Sport ne peut faire l'objet de contre partie et son montant de 50€ est déduit du montant total d'une licence. Si le Pass Sport fournit ne donne pas lieu au versement des 50€, le licencié aura 30 jours pour verser cette somme, à défaut il ne pourra plus participer aux entrainements ou aux matchs. La date limite de dépôt du Pass Sport est le **30/09/2024**.*

Réservé à l'E.S.H.				
Renouvellement vérifié par			
Montant cotisation €			
Mode de règlement	<input type="checkbox"/> CHQ	<input type="checkbox"/> CB	<input type="checkbox"/> NUM	<input type="checkbox"/> ANC V
Montant par paiement				<input type="checkbox"/> P Sport
Date d'encaissement (le cas échéant)	.. / .. / / .. / / .. / / .. /